

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-1293/MI/AA portant rectification de l'arrêté n° 79-0924/MI/AA.

n° 79-1293/MI/AA

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
29 octobre 1979

Numéro JO
n° 3 du 08/05/1980

Date du numéro
8 mai 1980

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de l'arrêté n° 79-0924/MI/AA du 5 août 1979 portant autorisation de loterie au profit des oeuvres sociales des troupes de Marine est modifié comme suit : Au lieu de : « Le tirage aura lieu le 25 octobre 1979 à 17 h au cercle militaire des officiers des Forces françaises stationnées à Djibouti ». Lire : « Le tirage aura lieu le 30 octobre 1979 à 16 h au cercle militaire des officiers des Forces françaises stationnées à Djibouti. » Le reste sans changement.

Fait à Djibouti le
29 octobre 1979. Par le Président de la République
Chef du Gouvernement

HASSAN GOULED APTIDON